

REGLEMENT PRIX JACQUELINE JALLIER

RÈGLEMENT

Art 1 – Objet :

La bourse « Jacqueline Jallier » est créée afin d'aider à la réalisation de démarches individuelles en Allemagne, et donc ainsi participer, en priorité, à la valorisation d'échanges entre Cholet et Oldenburg ou l'Allemagne.

Simple aide, elle ne peut en aucun cas représenter un financement global. Son montant dépend de l'intérêt du projet présenté, et des finances annuelles attribuées à cette opération.

Art 2 – Public concerné :

La démarche de demande de bourse est ouverte à tous les choletais (habitants de l'agglomération du choletais).

Sont exclus des candidatures, les entreprises, établissements scolaires ; seules seront prises en compte les demandes provenant de particuliers.

Il est demandé, dans la mesure du possible, de parler la langue des pays concernés par la bourse : Français et Allemand.

Art 3 – Appel à projet :

L'association « CFA » lance un appel à projets par an, de janvier à décembre de chaque année. Les dossiers seront à retirer auprès du président de l'association : Monsieur Jean Luc Moreau – 02.41.62.42.78. ou moreaujanluk@wanadoo.fr

Tout dossier incomplet, ne sera pas étudié par la commission « Jacqueline Jallier ».

Art 4 – Commission « jacqueline Jallier » :

Une commission d'attribution, composée de membre de l'association, se réunira afin de juger de la recevabilité du/des projets soumis.

Tout dossier retenu pourra être défendu devant la commission si besoin.

La décision d'attribution ou non d'un montant de bourse, sera soumis au bureau de l'association, puis notifié au candidat par courrier électronique ou par téléphone.

Art 5 – Mode de financement :

Le montant attribué sera versé par virement – un relevé d'identité bancaire ou postal doit donc obligatoirement être joint au dossier de candidature.

Une présentation à la presse sera effectuée, autant que possible, avant le départ du candidat en Allemagne.

Art 6 – Justificatifs :

Le candidat s'engage à :

- fournir à l'association « CFA », un article avec photos pour le « journal » de l'association « La feuille de chou » ;
- **rencontrer les membres de l'association au cours d'une des différentes activités de cette dernière.**